

# LA GAZETTE

## Du SNU

NORMANDIE  
JANVIER - FÉVRIER 2020

### EDITO

#### « Y en a marre des grèves ! »

Depuis novembre 2018, blocages de rondpoints et manifestations des « gilets jaunes » pour plus de justice sociale et de démocratie. Depuis mars 2019, grèves et manifestations des personnels hospitaliers pour plus de moyens. Depuis juillet 2019, grèves et manifestations des enseignants contre la réforme du lycée et du Bac qui se veut budgétaire au détriment de la pédagogie. Depuis septembre 2019, grèves et manifestations contre la réforme des retraites (vous en saurez plus en lisant cette gazette spéciale réforme des retraites©) etc.



**C'est vrai qu'il y en a marre des grèves ! Finalement, même les grévistes le disent !**

Etre en grève, c'est sacrifier son salaire. Manifester, c'est être dans le froid ou sous la pluie, c'est au mieux respirer les gaz lacrymo, au pire perdre un œil, une main ou la vie. Y en a marre des grèves !

Mais être en grève et manifester, c'est aussi dire non. Nous n'avons plus d'occasion de dire non, même les élections ne le permettent plus. Etre en grève et manifester, c'est défendre les victoires passées, c'est défendre son présent, c'est défendre son avenir et celui de ses enfants.

Etre en grève et manifester c'est rejeter l'individualisme néolibéral, c'est rejeter la violence physique et symbolique de cette parodie de démocratie, c'est proclamer un grand NOUS et non un JE. Alors à défaut d'alternative...

**VIVE LA GREVE !**

## SOMMAIRE

PAGE 2 : FLASH CSE

PAGE 3 À PAGE 6 :

RÉFORME DES RETRAITES,  
CE QU'IL FAUT SAVOIR

PAGE 7 À PAGE 8 :

IMMOBILISME !

PAGE 9 À PAGE 11 :

LA RÉFORME DES RETRAITES,  
QUAND LE JOURNALISME SE FAIT  
PRESCRIPTEUR ET PORTEUR DE  
L'ACTION GOUVERNEMENTALE

PAGE 12 : TESTS SÉRIES

**Une Co-Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr) Caen 02.31.53.50.37 Rouen 02.32.12.99.03

<https://www.snutefisu.fr/regions/snu-pole-emploi-normandie2/>

## Assurance chômage

L'impact pour les travailleurs précaires inscrits va être calamiteux et aucune information (hormis un courrier obscur) n'est prévue à aujourd'hui pour les demandeurs d'emploi. Le SNU interpelle la direction concernant les ateliers « permittents », qui se mettent en place sur tous les sites. Il n'est pas prévu non plus pendant ces ateliers de délivrer de l'information sur l'indemnisation. Le SNU demande à la direction d'arrêter de mettre en place des #vum intérim, afin de conserver un minimum de cohérence dans le discours tenu aux demandeurs d'emploi. En effet, nous diminuons leurs allocations car ils travaillent de manière précaire, nous les convoquons (avec gestion de la liste) à des ateliers pour qu'ils trouvent des contrats « durables », alors arrêtons de leur proposer des contrats précaires !



## Quel avenir pour Pôle emploi Normandie ?

La réunion du CSE a commencé par l'annonce, faite par la directrice régionale, du lancement sans délai d'une expérimentation d'une durée de 2 ans relative à un nouveau pilotage de Pôle emploi pour ce qui concerne la formation entre région, État et partenaires impliqués. Cinq autres régions sont concernées par cette expérimentation. La directrice régionale est la seule à connaître la feuille de route des négociations et n'est pas autorisée à en parler à qui que ce soit. Elle devait participer ce même jour à une réunion en visioconférence avec le ministère à ce sujet.

Entre la région qui veut englober Pôle emploi via la décentralisation et l'État qui se sert du SPE comme d'un bras armé tout en faisant la chasse à tout ce qui représente les services publics, la directrice régionale se dit malgré tout « optimiste et confiante ».

Nous ne mettons sincèrement pas en doute sa réelle volonté de défendre notre établissement régional et Pôle emploi en général.

Pour ce qui est de la négociation à venir, quand on est pris entre le marteau et l'enclume avec un pistolet sur la tempe, il est vrai qu'il serait inopportun d'être pessimiste, puisque la situation ne peut plus empirer. Quoi que...

# RÉFORME DES RETRAITES

Bien malin est celui ou celle qui sait à combien s'élèvera sa pension de retraite ou sa date de départ. Dans la foule des régimes spéciaux et des spécificités individuelles, l'actuel droit à la retraite est totalement illisible et ardu à appréhender. Sur un site internet<sup>1</sup> spécialement dédié, le gouvernement nous présente sa réforme, « Pour une retraite, plus simple, plus juste, pour tous ». Au-delà de la communication politicienne, de l'apparente fébrilité gouvernementale sur le sujet, des innombrables hésitations et reculs du gouvernement et surtout face à son entreprise d'enfumage (avec la complicité de la CFDT), nous vous proposons de nous intéresser aux fondamentaux de cette réforme afin de mieux comprendre la levée de bouclier syndicale qu'elle a engendré.

## Actuellement, comment ça fonctionne ?

Dès lors que vous travaillez, vous et votre employeur, cotisez pour la retraite. Cette cotisation correspond à un pourcentage du salaire que vous percevez. Les cotisations que vous versez chaque année servent à payer les pensions des retraités pour cette même année. Le système organise ainsi un transfert direct des générations en activité vers les générations à la retraite. Il faut donc que la proportion actifs/retraités ne soit pas trop déséquilibrée afin de garantir la pérennité du système (ce qui explique les déficits que nous connaissons).

Lorsque vous arrivez à la retraite, votre pension est calculée **en fonction de vos revenus, du nombre trimestres passés à travailler et de votre âge de départ à la retraite.**

### Calcul basé sur les revenus

Pour faire simple, (outre les 42 régimes spéciaux) la pension de retraite des fonctionnaires est calculée sur la base des 6 derniers salaires et sur la base des 25 « meilleures » années pour les salariés du privé.

### Nombre de trimestres

Pour bénéficier d'une pension à taux plein (attention, cela ne veut pas dire que vous toucherez la même somme qu'en travaillant. En gros cette pension à taux plein correspond à 50% du salaire moyen annuel), il faut en premier lieu avoir cotisé un minimum de 167 trimestres pour la génération née en 1957 et 172 trimestres pour les générations nées après 1973.



### Age de départ à la retraite

Ensuite vient l'âge de départ à la retraite. Il est possible de partir à la retraite à 62 ans à taux plein si vous avez cotisé selon tous les trimestres nécessaires. Dans le cas contraire, il faudra bosser jusqu'à acquérir tous ces trimestres ou atteindre l'âge de 67 ans. Vous subirez une décote de votre pension en cas de durée de cotisation incomplète.

## Avec la réforme, ça changera quoi ?

Commençons par examiner l'ossature de cette réforme dite universelle, qui se structure autour de points non négociables :

- 1/Nous quittons un régime à prestation définie pour un régime à cotisation définie : cela veut dire que pour une cotisation donnée (a priori à 28.12%) le futur régime ajusterait le niveau des pensions aux recettes.
- 2/La fin de la règle des 25 meilleures années, ce qui, mathématiquement, provoque une baisse de pension. (Les années précarités, chômage vont à priori coûter cher au salarié).
- 3/ Le texte préconise de contenir les dépenses dans une enveloppe constante qui représenterait 14% du PIB. De même le

**Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr) Caen 02.31.53.50.37 Rouen 02.32.12.99.03

<https://www.snutefisu.fr/regions/snu-pole-emploi-normandie2/>

# CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Le poids de la solidarité dans les dépenses de retraite devra rester stable. Ce qui revient à soumettre le régime de retraite à la loi de l'économie de marché d'une part. D'autre part, c'est la même part du « gâteau » (PIB) qui sera partagée entre des retraités de plus en plus nombreux.

4/ Le seuil garanti à 85% du smic, soit 1023 euros pour une carrière complète, reste sous le seuil de pauvreté ! De plus il ne

**RÉFORME DES RETRAITES: LES POLICIERS  
GARDERONT LEUR RÉGIME SPÉCIAL**



concernera qu'une centaine de milliers de personnes en France, la plupart seront les agriculteurs.

**Ce que nous ne connaissons pas aujourd'hui et qui donc ne permet pas de projeter cette nouvelle réforme :**

A/ La valeur des points dans le temps : Le taux de conversion des points dépendra des équilibres financiers... Il sera donc difficile de connaître à l'avance le rendement du point au moment de se projeter en retraite.

B/ la prise en compte de la pénibilité, des carrières longues : **Attention**, égalité ne veut pas dire équité contrairement à ce voudrait nous laisser penser la Novlangue.

C/ La majoration par enfant : Elle pourrait être attribuée et/ou partagée entre les parents ? Comme pour les temps partiels, on se demande bien à qui va « encore » se

sacrifier ? Un couple pourrait avoir intérêt à attribuer la majoration à la plus grosse des deux pensions...le plus souvent celle de l'homme...

D/ Les mesures de solidarité : Le futur système consacrerait 25% des dépenses à des mesures de solidarité mais on ignore si ces points de solidarité seront suffisants pour compenser la fin de la règle des 25 meilleures années par exemple.

Globalement, le président exige 3 fondamentaux dans sa réforme : l'instauration d'un **système « universel », à points et d'un âge pivot.**

## Un système « universel »

On l'aura compris : avec son projet de réforme des retraites instaurant un système "universel", l'exécutif veut mettre fin à la coexistence de régimes différents selon les catégories. Contrairement à ce que vous avez pu lire ou entendre dans de nombreux médias, l'expression "42 régimes spéciaux" est erronée. En effet, comme le souligne France Info<sup>2</sup>, « Les régimes spéciaux qui comportent une branche retraite sont au nombre de onze, et non 42 » et « sont des régimes spéciaux, les régimes qui préexistaient à la création du régime général en 1945 ».

Ces 11 régimes, durement arrachés au patronat par leurs travailleurs-euses alors que n'existait pas de caisse de retraite générale devraient alors être sacrifiés au nom de la « justice » pendant que d'autres dénoncent un nivellement par le bas. Outre les onze régimes spéciaux déjà cités, 31 catégories sont soumises à des combinaisons différentes entre leur régime de base, un éventuel régime complémentaire obligatoire et, dans certains cas, un régime de retraite additionnel.

Il n'y a donc pas 42 régimes distincts, mais 42 situations qui correspondent soit à un seul régime, soit à une combinaison de plusieurs.

Initialement, cette réforme prévoyait la suppression pure et simple de toutes ces spécificités. Devant la fronde, le gouvernement a partiellement et à la marge reculé. Ainsi militaires, policiers, pilotes, hôtesses et stewards verraient leurs régimes perdurer ou être moins impactés. D'autres secteurs (éducation nationale, cheminots, personnels de l'Opéra de Paris...), se voient gracieusement attribuer de menues dispositions afin de faire passer la pilule (clause du grand-père, intégration des primes dans l'acquisition des points...).

**Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr) Caen 02.31.53.50.37 Rouen 02.32.12.99.03

<https://www.snutefisu.fr/regions/snu-pole-emploi-normandie2/>

# RÉFORME DES RETRAITES

## Conséquences

L'Universalisme scandé par le gouvernement en prend un sacré coup ! Plutôt que revoir sa copie, le gouvernement préfère lâcher des miettes au risque de se dévoiler : **cette réforme est bien plus une vision comptable de la retraite qu'elle n'est universelle !**

En plus le traitement actuel de la retraite en France est déjà universel, n'en déplaise aux détracteurs, ce que veut le gouvernement c'est imposer un système unique !

## UN SYSTÈME DE POINTS POUR MODERNISER LES RETRAITES



### Le système à points

Finis les trimestres cotisés, il s'agira « d'acheter » des points tout le long de votre carrière, pour solder le tout lors du départ à la retraite. Deux valeurs devront coexister : la valeur d'achat (en clair, quel montant dois-je cotiser pour acquérir un point de retraite) et la valeur de service (le montant par lequel je dois multiplier le nombre de points que j'ai acquis tout au long de ma carrière pour obtenir le montant de ma pension de retraite). Le rapport préconise qu'au démarrage de la réforme la valeur d'achat soit ainsi fixée : dix euros cotisés permettent d'obtenir un point.

Quant au rendement, il suggère qu'au démarrage pour 10 euros cotisés (soit un point), un assuré reçoive 0,055 euros de retraite par an. Lors du départ à la retraite, il faudra multiplier le nombre de points acquis par la valeur du point en vigueur à cette date pour obtenir le montant de sa pension annuelle. Concernant la valeur du point le rapport ne se mouille pas : « *Si la règle de revalorisation par défaut tiendra compte de l'évolution du revenu moyen par tête (RMPT), le Conseil d'administration aura la possibilité de proposer une autre règle de revalorisation* ».

## Conséquences

Plus question de prendre en compte les 25 « meilleures » années pour les salariés du privé, ni les 6 derniers salaires pour les fonctionnaires, l'ensemble de la carrière sera prise en compte au risque de faire chuter drastiquement le montant des pensions (acquisition de points réduite en cas de mi-temps, de congés parental, de maladie, de carrière morcelée, d'études longues etc.). **Les valeurs du point (en valeur d'achat comme en valeur de service) ne seront pas fixes.** Le conseil d'administration sera composé des partenaires sociaux (comme à la tête de l'UNEDIC) et sera sous le joug du gouvernement en place (en terme de budget), comme l'ont été les partenaires sociaux lors de la dernière « négociation » de la convention d'assurance chômage, avec les conséquences que l'on connaît : toujours moins de droits. A l'instar de l'Allemagne qui a vu s'accroître le taux de pauvreté des retraités du fait de l'instauration de la retraite à point couplée à une politique libérale<sup>3</sup>, cette réforme n'augure rien de bon...

### Age pivot

La notion de trimestres cotisés disparaît. Officiellement, le projet du gouvernement ne modifie pas l'âge légal de départ à la retraite, qui restera fixé à 62 ans. Cependant, pour bénéficier d'une retraite à taux plein, le

# CE QU'IL FAUT SAVOIR !

gouvernement souhaite fixer un « âge pivot », c'est-à-dire que si vous soldez votre retraite avant cet âge pivot (avec les modalités de calculs indiqués ci-dessus), celle-ci se verra amputée de 5% (si vous partez un an avant) à 10% (si vous partez deux ans avant) ! A contrario, si vous continuez à travailler 1 an de plus vous bénéficierez d'une surcote de 5% et de 10% pour deux ans de plus. Une nouvelle fois, le rapport Dellevoe ne se mouille pas en indiquant que cet âge pivot devra tenir « compte de l'évolution de l'espérance de vie et de l'allongement de la durée passée en retraite ».

## Conséquences

Tous les salariés quelles que soient leurs activités devront travailler le plus longtemps possible pour espérer bénéficier d'une pension correcte. Encore faudra-t-il avoir une carrière la moins « hachée » possible...

Malgré la relative stagnation de l'espérance de vie que nous traversons<sup>4</sup>, le rapport préconise l'instauration d'un âge pivot « tenant compte de l'évolution de l'espérance de vie et de la durée passée en retraite ». Nous passerons sur le calcul au mieux morbide au pire cynique qu'implique cette phrase. **Cet âge pivot initialement annoncé à 64 ans ne sera donc qu'un point de départ, il sera repoussé dans le temps...** Notons que l'INSEE indique dans un rapport du 23/12/19<sup>5</sup> que l'espérance de vie en bonne santé des femmes est de 64,9 ans et de 62,5 ans pour les hommes (en 2017).



## Une réforme « chèque en blanc »

- Le projet de loi de réforme des retraites autorisera le gouvernement à prendre par ordonnance "toute mesure" permettant d'atteindre l'équilibre financier, y compris en modifiant « l'âge d'ouverture des droits à retraites », selon la saisine rectificative envoyée au Conseil d'Etat, dont l'AFP a obtenu copie. C'est-à-dire que le gouvernement **légifèrera par ordonnance**, dans les trois mois suivant le vote de la réforme au Parlement. Le champ de cette ordonnance sera toutefois limitée à certains "paramètres", à commencer par « **l'âge d'ouverture des droits à retraite** ». Pourtant, l'article 23 du projet de loi affirme clairement que "l'âge d'ouverture du droit à retraite est fixé à 62 ans".
- Dans le même ordre d'idée les « conditions d'âge et de durée » de cotisation pour une pension à taux plein et les « modalités de décote et de surcote par rapport à ce taux plein » sont aussi susceptibles d'être modifiées.
- La liste des « paramètres » inclut aussi la « mobilisation du Fonds de réserve des retraites » et « l'affectation de recettes à l'assurance vieillesse », via des hausses de cotisations ou des transferts de ressources existantes.

En bref, ce qui nous attend si nous abandonnons ce combat : Travail, hosto, caveau...

1/ <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/>

2/ [https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/reforme-des-retraites-quatre-questions-sur-le-chiffre-de-42-regimes-speciaux-souvent-cite-mais-inexact\\_3742913.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/reforme-des-retraites-quatre-questions-sur-le-chiffre-de-42-regimes-speciaux-souvent-cite-mais-inexact_3742913.html)

3/ <https://www.mediapart.fr/journal/international/020120/en-allemande-la-retraite-points-accru-la-pauvrete-des-personnes-agees?onglet=full>

4/ [https://www.google.fr/publicdata/explore?ds=d5bncppjof8f9\\_&met\\_y=sp\\_dyn\\_le00\\_in&idim=country:FRA:DEU:ITA&hl=fr&dl=fr#!ctype=l&strail=false&bcs=d&nselm=h&met\\_y=sp\\_dyn\\_le00\\_in&scale\\_y=lin&ind\\_y=false&rdim=region&idim=country:FRA&ifdim=region&hl=fr&dl=fr&ind=false](https://www.google.fr/publicdata/explore?ds=d5bncppjof8f9_&met_y=sp_dyn_le00_in&idim=country:FRA:DEU:ITA&hl=fr&dl=fr#!ctype=l&strail=false&bcs=d&nselm=h&met_y=sp_dyn_le00_in&scale_y=lin&ind_y=false&rdim=region&idim=country:FRA&ifdim=region&hl=fr&dl=fr&ind=false)

5/ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281641?sommaire=3281778#consulter>

## CHEMINOT PROFITEUR, LE PEUPLE AURA TA PEAU !

Cette « réforme » des retraites cache bien des loups. Disons d'abord que le mot réforme est désormais haï par les Français. Depuis 40 ans, ce vocable ne dissimule rien d'autre que des reculs successifs sur les droits collectifs. Ami lecteur, peux-tu citer une seule réforme qui avait pour but d'augmenter les salaires, les pensions de retraite ou bien encore la qualité des services publics et de la vie au travail ?

### Le casse continue

Certes, il a eu la 5ème semaine de congés payés et le passage aux 35 heures, désormais en lambeaux. Depuis ces deux avancées, rien en vingt années. En revanche, depuis, nous subissons le blocage généralisé des salaires et des pensions de retraite, les refontes du Code du travail sous Hollande et Macron, le récent détricotage – euphémisme - de l'assurance-chômage, liste non limitative, pendant que les revenus du capital ont été multipliés par sept ! Pour les néo-libéraux, il s'agit maintenant de s'attaquer au noyau dur, à savoir réduire les droits de tout le monde. Pour faire passer cette offensive, il faut pointer du doigt ces privilégiés, fonctionnaires, cheminots, agents publics d'EDF ou de Pôle emploi – si, si, nous aussi on va aussi y passer un jour ou l'autre, soyons-en sûr.



## UN FRANÇAIS QUATRIÈME FORTUNE MONDIALE.



Quand le sage désigne le saccage des droits sociaux de tous, l'imbécile regarde le régime spécial des cheminots...

**Salariés, retraités, agents publics, chômeurs, pauvres, une charge insupportable aux actionnaires**

Dans cette saga de la réforme des retraites, les régimes spéciaux, qui ne concernent que 5 % des travailleurs, publics ou privés, servent de prétexte à raboter les droits de toutes et tous. Pour n'insister que sur un loup : le gouvernement parle d'équité, en faisant allusion aux fameuses « carrières hachées ». Que sont ces carrières hachées ? Quand j'ai intégré l'ANPE, en 1982, 75 % de nos offres d'emploi étaient en CDI. Le reste, en CDD ou interim. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Pour le Président et son gouvernement, il s'agit d'aligner le droit du travail et à la retraite sur cette évolution. Un nivellement par le bas. En désignant des victimes expiatoires, à savoir les bénéficiaires des régimes spéciaux, ces salauds.

PAGE 8

**La flexibilité, pardon, la précarité pour tout le monde !**

Le CDI, les protections apportées par des conventions collectives, pour les uns ou un statut public protecteur pour les autres, sont considérées comme des privilèges par ceux qui ont dirigé, dirigent ou aspirent à diriger ce pays. Il s'agit bien de revenir sur tous les acquis sociaux obtenus de haute lutte depuis 1945. Le rêve de nos gouvernants, c'est la précarité - flexibilité en langue de bois - pour tout le monde. Le CDD est devenu la règle. C'est comme ça. Un emploi stable, sécurisé dans le temps, une progression de carrière envisageable, avec, à la clé, une pension de retraite correcte versée à un âge que l'on connaît à l'avance sont considérés comme des privilèges. Quatorze mois de salaire, un CDI, une bonne mutuelle et un salaire décent, comme à Pôle emploi ? C'est un scandale ! Nous sommes parmi les prochains profiteurs auquel ce gouvernement va s'attaquer. Mais on me souffle dans l'oreille que ce serait déjà commencé.

Si je puis me permettre, agent de Pôle emploi, gare à tes fesses, tu risques d'être dans le prochain wagon des réformes.

Bon courage à toi !  
Claude Cherblanc  
Retraité privilégié de  
l'ANPE et Pôle emploi

# LA RÉFORME DES RETRAITES ...

## Projet de réforme des retraites et fabrique du consentement : quand le journalisme se fait prescripteur et porteur de l'action gouvernementale.

Quand, à la fin des années 1980, le groupe Bouygues s'était lancé dans l'acquisition de TF1 après l'annonce de la privation de la chaîne, son patron n'avait pas avancé masqué et s'était montré clair dans ses intentions en affirmant : « *je n'achète pas une chaîne de télévision, j'achète un pouvoir* ». Et quel pouvoir en effet. Il n'en manquait déjà pas de pouvoir puisque la connivence entre Bouygues et le milieu politique était un secret de polichinelle pour ce qui concerne l'attribution de marchés publics, les appels d'offres pourvus avant même d'être lancés, les rétro commissions et autres financements de partis et de campagnes électorales. Juste retour des choses considérait-il sans doute que d'acquérir la première chaîne de télévision pour mieux servir et se servir.

Avec le rachat de journaux et autres groupes de médias par des industriels et affairistes en tous genres, c'est maintenant une caste qui veille majoritairement et depuis de nombreuses années à la conformité des lignes éditoriales et au maintien d'un monopole idéologique et économique au service des puissants.

Il n'est plus question d'informer mais de convertir, de soumettre : « *les caisses sont vides, les services publics coûtent cher et sont inefficaces, il n'y a aucune alternative au modèle néo-libéral, il suffit de traverser la rue pour trouver du travail, les syndicats sont inutiles, les fonctionnaires ou agents des services publics sont des privilégiés trop payés, l'Europe veut votre bien* », « *on vit plus longtemps, il faut donc mourir au travail* ».

Les médias sont les garants des choix politiques et intronisent qui doit régner, détruisent qui doit disparaître. Ils ont contribué à l'élection de Macron par une couverture médiatique dithyrambique de l'individu et de son parcours, le présentant comme un nouveau qui serait une bouffée d'air pur pour la politique vieillissante (lui qui avait pourtant déjà bien œuvré dans les cabinets et ministères). Sa seule



# QUAND LE JOURNALISME SE FAIT...

jeunesse était un argument. Le peuple a adhéré, par choix ou manipulation qu'importe, c'était « *Macron ou les nazis* ». C'était réglé au premier tour.

Le traitement de l'actualité sociale, des gilets jaunes à la réforme des retraites, est un archétype de la dérive médiatique au service du pouvoir. Tribunes et éditoriaux à charge, matraquage journalistique à la façon de procureurs pendant les interviews des opposants, justification ou silence complice lors des dérives policières complaisamment présentées ou tout simplement tues, tel est le mode opératoire choisi en lieu et place d'un travail de journalisme.

Il faut porter la parole, quitte à mentir, par action et par omission, en utilisant les ficelles les plus usées qui tiennent pourtant encore : catégoriser et déstructurer la masse en entités distinctes à dresser les uns contre les autres pour faire disparaître toute solidarité entre des individus et des collectifs qui ont pourtant des intérêts communs.

Le chômeur est l'ennemi du smicard, le fonctionnaire celui de l'agent privé. Le gréviste est l'ennemi du non gréviste ou du petit patron « qui se lève tôt » et « qui crée de l'emploi ». La rhétorique fonctionne encore, même si les réseaux sociaux, malgré leurs défauts, leurs trolls et leurs pseudo-experts, contribuent parfois à maintenir un semblant de réflexion ou de vérité.

C'est ainsi que, lors de l'émission « Vous avez la parole » diffusée sur France 2 début janvier 2020 au sujet de la réforme des retraites, Léa Salamé et Thomas Sotto ont accueilli un « Français lambda », restaurateur parisien de son état et « victime des grévistes preneurs d'otages » qui souhaitait que « *la réforme aille au bout pour ne pas subir une double peine* ». Il a fallu la mobilisation des réseaux sociaux pour obliger les présentateurs à dire, en fin d'émission, un peu confus et pris la main dans le sac, que ce restaurateur n'était autre que le mari de la maire macroniste du Vème arrondissement de Paris, qui est passée de LR à

## REPORTERS SANS FRONTIÈRES ET LE SNJ DÉNONCENT DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ D'INFORMER





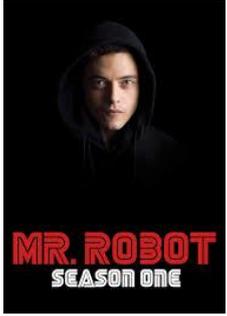
LREM et qui soutient Benjamin Griveaux. Bel exemple de connivence et de manipulation de caste dévoilé par la plèbe et grâce à la seule plèbe. Voilà qui explique sans doute que, sous le couvert de la « loi pour la lutte contre la haine sur Internet », le gouvernement envisage de censurer les réseaux sociaux et de faire la chasse à la liberté d'expression.

Comment décortiquer l'information et tirer le vrai du faux ? En s'intéressant à des rédactions libres et à des sources critiques qui informent et analysent. Acrimed<sup>1</sup> en est une référence, comme l'est aussi le Monde diplomatique pour ce qui concerne les questions sociales. Cette chasse à l'imposture n'est pas récente et des documentaires comme « *Pas vu pas pris* », (1998) puis « *les nouveaux chiens de garde* » sorti en 2012, n'ont pas manqué de sensibiliser un large public. Ces actions et ces supports restent malgré tout peu efficaces tant la déferlante permanente des médias au service de la fabrique du consentement<sup>1</sup> formate plus qu'elle n'informe des millions de personnes au quotidien. La majorité de ces téléspectateurs boit les paroles des « éditocrates » et ne se rend même plus compte qu'un salarié à 2000 euros par mois se fait traiter à longueur de journée de nanti par des journalistes qui gagnent 5 ou 10 fois plus et des députés ou des sénateurs qui, grâce à un seul et unique mandat de 5 ou 6 ans, percevront à la retraite plus qu'un smicard qui aura travaillé toute sa vie.

Quand, en 1928, il publia « *Propaganda, comment manipuler l'opinion en démocratie* », Edward Bernays ne pouvait imaginer que son œuvre permettrait l'instauration de dictatures qui taisent leur nom selon ce qu'avait écrit Montesquieu quand il considérait la grandeur des Romains et les causes de leur décadence : "Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice."

<sup>1</sup> <https://www.acrimed.org/Les-conseillers-du-Prince-en-ordre-de-marche>

<sup>1</sup> <https://www.acrimed.org/Violences-mediatiqes-en-continu-contre-les>



**Nom :** Mister Robot Saison 4

**Genre :** Drame, Thriller

**Synopsis :** Elliot Alderson est un jeune informaticien vivant à New York, qui travaille en tant que technicien en sécurité informatique pour Allsafe Security. Celui-ci luttant constamment contre un trouble dissociatif de l'identité et de dépression, son processus de pensée semble fortement influencé par la paranoïa et l'illusion. Il pirate les comptes des gens, ce qui le conduit souvent à agir comme un cyber-justicier. Elliot rencontre « Mr. Robot », un mystérieux anarchiste qui souhaite le recruter dans son groupe de hackers connu sous le nom de « F Society ». Leur objectif consiste à rétablir l'équilibre de la société par la destruction des infrastructures des plus grosses banques et entreprises du monde, notamment le conglomérat E Corp. (surnommé « Evil Corp. » par Elliot) qui, comme client, par ailleurs, représente 80 % du chiffre d'affaires d'Allsafe Security.

**On aime :** Toute la série, et cette dernière saison plus particulièrement, si jamais il était possible de faire mieux. Elle nous paraît plus aboutie sur tous les points : écriture, réalisation, son, jeu des acteurs... Les références à différents univers sont multiples et riches. On aime qu'il y ait une fin de série aboutie et qu'il n'y ait pas la place à la saison de trop.

**On aime moins :** Cette série n'est pas à la portée de toutes et tous. Il faut vouloir accepter d'intégrer l'univers du personnage principal.



**Nom :** Mandalorian

**Genre :** Aventure, Science-fiction

**Synopsis :** L'histoire du Mandalorien se déroule entre les Épisodes VI et VII de Star Wars, avant l'émergence du Premier Ordre — l'organisation militaire qui est née des cendres de l'Empire et qui s'oppose aux héros de la troisième trilogie. La série suit le récit d'un mercenaire qui est membre du clan des mandaloriens. Plutôt solitaire, il pourra toutefois compter sur ses alliés pour faire face aux reliquats de la domination impériale et assurer la protection d'une bien mystérieuse cible...

**On aime :** Cette série nous fait oublier la lamentable dernière trilogie. La fidélité à l'ambiance, la réalisation, les effets spéciaux avec les moyens d'aujourd'hui, bref l'univers de la première trilogie (pour les plus anciens ou les plus fans) est au rendez-vous. Il y a un style « old school » so « eighties » dans cette série.

**On aime moins :** Les épisodes sont trop courts et il faut être un minimum intéressé par l'univers Stars Wars pour accrocher ou adhérer à la série, si c'est le cas, c'est le Kiff total !



**Nom :** Treadstone

**Genre :** Drame, action

**Synopsis :** En 1973, l'agent John Bentley, envoyé à Berlin pour une mission de la CIA, a été capturé par le KGB et placé sous le programme expérimental Tsikada pour prendre le contrôle de son esprit... De nos jours, l'Opération Treadstone, le programme de conversion secret de la CIA qui a façonné Jason Bourne, a été réinitialisé. Partout dans le monde, des agents dormants, qui ont vécu durant des années dans l'ombre, tels des citoyens ordinaires, sont "réveillés" et affectés à de dangereuses missions. Parmi eux, Doug McKenna, ouvrier américain sur une plateforme pétrolière dans l'Arctique et Soyun Pak, mère et épouse sans histoire en Corée du Nord, se découvrent d'incroyables capacités de combat.

**On aime :** une série fidèle aux romans et aux films. Les intrigues qui nous font voyager dans le temps et dans différents pays. Des scènes de combats réalistes.

**On aime moins :** Pour les puristes (et ils sont nombreux) l'attrait de la série via un concept prometteur va vite s'éteindre au bout de 5 minutes et on comprend vite que la série ne passera pas à la postérité ; au mieux elle donne envie de revoir les films ou de relire les livres.